

PAS (OU MOINS) DE BEURRE DANS LES ÉPINARDS

Alors que les cours des céréales font un peu le yo-yo depuis le second semestre 2023, évoluant au gré des évènements internationaux et notamment de la guerre en Ukraine et des récoltes, celui du beurre est nettement inscrit sur une trajectoire haussière. Il établit chaque semaine des records, franchissant il y a encore quelques jours la barre des 8 000 € la tonne sur le marché spot du vrac, du jamais vu. C'est, sur l'année écoulée, une hausse vertigineuse de quelque 92%. Comment expliquer cet accroissement du prix du beurre industriel, et quelles en seront les répercussions sur la fabrication de produits alimentaires à base de cette matière grasse et, à l'arrivée, sur les prix à la consommation ?

La dynamique du cours de la tonne de beurre est impressionnante. Alors qu'il y a deux ans, il se situait dans une fourchette comprise entre 7 000 à 7 500 € (en septembre 2022, le cours était encore de 7 200 €, ce qui, assurément, contribua à l'inflation sur les produits alimentaires), ce qui était déjà très élevé, le dévissage qui a succédé à partir de du mois d'octobre 2022 ramena le cours dans la zone des 4 500 €. Cette bonne vieille matière grasse, tant appréciée des consommateurs français, les premiers du monde à en consommer, mais aussi ceux du continent asiatique, voyait son prix à la tonne se stabiliser à ce niveau durant de longs mois, jusqu'en août 2023 pour être précis. Et puis, à partir d'octobre, le beurre enclenche une tendance ascendante ininterrompue, pour se fixer en ce début d'octobre 2024, à environ 8 200 €. On n'est plus très loin du doublement du prix en un an.

Il faut dire que depuis 2023, la demande mondiale est soutenue, de nombreux pays étant à la recherche de disponibilités en matière grasse comme le beurre pour satisfaire des besoins émanant de consommateurs avides de ce produit. En 2023, la Chine était le premier importateur mondial de beurre (130 000 tonnes), devant la Russie (125 000), les Etats-Unis (81 000) et, au quatrième rang, l'Arabie Saoudite avec 68 000 tonnes, en progression régulière depuis plusieurs années. De plus, comme chaque année, la proximité des fêtes incite les industriels à acquérir du beurre, anticipant en cela d'éventuelles pénuries.

Pour y répondre, deux bassins d'offre sont capables d'approvisionner les marchés, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne, notamment, pour cette dernière, au travers des productions allemande, française, danoise et irlandaise. Mais la Nouvelle-Zélande domine outrageusement le marché mondial du beurre – qui, en valeur nominale, devrait cette année avoisiner les 45 milliards d'€ – avec 65 % des exportations mondiales. Pour autant, et cela participe de la nervosité du marché mondial, la collecte néo-zélandaise, bien que connaissant un frémissement de hausse, restera encore insuffisante selon les prévisions de l'USDA. Concernant la France, l'année 2024 n'aura pas été favorable. Le choc climatique a réduit les disponibilités en fourrage. L'expansion de la FCO et de la MHE en France, comme dans plusieurs Etats membres de l'UE, touchant les bovins, affecte la production de lait issue des vaches. Tant que ce nouvel épisode sanitaire ne sera pas surmonté, les volumes de lait destinés à la fabrication du beurre seront amoindris.

Enfin, la diminution de la collecte laitière, en particulier par Lactalis dont on sait que cette baisse devrait se prolonger dans les années à venir, entre dans la série des facteurs explicatifs de cette envolée du prix du beurre. Il convient également de rappeler que si la France se distingue par un

excédent commercial en produits laitiers, elle enregistre de manière chronique un déficit sur la matière grasse. Au passage, la production française de beurre a reculé de – 2 % durant le premier semestre 2024, comparativement à 2023. Il n'est pas inutile de surcroît de mentionner que l'UE a signé en 2022, un Accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande, qui prévoit un contingent d'importation de beurre néo-zélandais à droit réduit (0,71 % de la consommation intérieure de l'UE, ce qui est certes faible, mais, dans le contexte actuel, mérite réflexion). C'est donc bien dans le déséquilibre entre une demande soutenue mais rationnée et une offre mondiale insuffisante, qu'il convient de chercher l'origine du choc qui est en train de se produire sur le prix mondial du beurre.

Quelles en seront les retombées sur le prix en magasin de la plaquette de beurre de 250 grammes, et sur les prix du croissant et des autres produits fabriqués dans lesquels est incorporé cette matière grasse ? La question paraîtrait incongrue, puisque l'inflation s'est située en septembre dernier à + 1,2 % en comparaison à septembre 2023, et l'indice des prix à la consommation alimentaire à + 0,5 %. Certains industriels et d'autres de l'artisanat (les boulangers par exemple), pourraient répercuter l'augmentation du prix de la tonne de beurre dans leurs produits finis. Les derniers mois de l'année seront donc à scruter, tant pour la plaquette de beurre, que pour les viennoiseries en tout genre, les biscuits à base de beurre, et, surtout, pour les pâtisseries qui seront consommées durant les fêtes. A titre d'exemple, le prix de gros du beurre pasteurisé à Rungis est passé de 6,70 à 8,80 € le kilo entre la fin du mois de décembre 2023 et le 30 septembre 2024. Pas de quoi rassurer le consommateur.

En cette année finissante, ce nouvel or jaune qu'est le beurre partage avec le métal jaune qu'est l'or (2 471 dollars l'once, c'est-à-dire 31 grammes), un point commun. De même couleur ou presque, très recherchés pour leurs usages propres, ils sont devenus fort onéreux pour les acheteurs. La comparaison est osée certes, mais une chose est sûre. A la lecture des marchés, on ne peut que se convaincre que, depuis 2007, la volatilité s'est installée dans les logiciels des acteurs des filières. Aux phases plus ou moins brutales de hausses, succèdent celles des baisses. Le beurre en est un bon exemple. De quoi y perdre son latin en matière d'anticipation et de prise de décision. L'évolution du prix du beurre fera-t-elle de cette matière grasse un produit de luxe ?

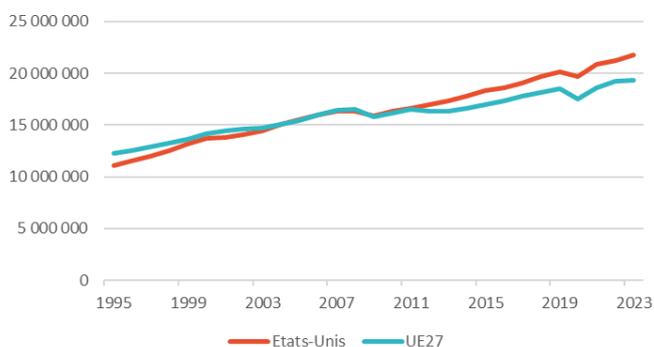
RAPPORT DE MARIO DRAGHI : L'UNION EUROPÉENNE AU PIED DU MUR

Mario Draghi a été mandaté par la Commission européenne pour réfléchir à l'amélioration de la compétitivité de l'UE. On peut dire que l'ancien président de la Banque centrale européenne n'a pas mâché ses mots, dressant dans son rapport, remis en septembre dernier, un tableau alarmant quant au décrochage de l'Union vis-à-vis des Etats-Unis et de la Chine, et formulant des recommandations pour lui permettre de surmonter des défis existentiels, sous peine de disparaître.

Un constat sans langue de bois : décrochage de la productivité de l'UE

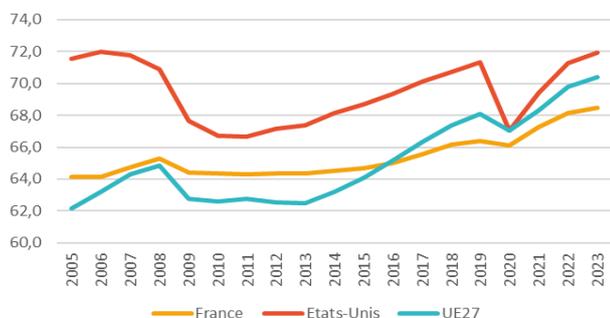
Au long des près de 400 pages de leur rapport, Mario Draghi et ses équipes font un constat sans appel : l'UE est en passe d'être totalement distancée par les Etats-Unis et la Chine, et un fossé est en train de se creuser entre l'évolution des PIB états-unien et européen. Les années 2009-2010, celles de la crise économique et financière, constituent de ce point de vue un tournant. Le PIB des Etats-Unis avait alors dépassé celui de l'UE, et l'écart n'a fait qu'empirer depuis lors (graphique 1). Ce n'est pas qu'une question de démographie, l'évolution du PIB par tête étant également défavorable aux Européens....

Graphique 1 : Evolution du PIB, en millions de dollars constants de 2015, à PPA (source : OCDE)



Cet échec serait principalement le fait d'un ralentissement des gains de productivité dans l'UE. D'une part le nombre d'heures travaillées par personne, rapporté à la population totale, est moindre dans l'UE qu'aux Etats-Unis. Ceci est notamment dû à une faiblesse du taux d'emploi dans l'UE vis-à-vis des Etats-Unis (soit le nombre de personnes en emploi rapporté à la population, ici chez les 15-64 ans) – même si celui-ci a été fortement affecté par la crise économique et financière de 2008 aux Etats-Unis, puis par la pandémie de 2020, il se situe toujours au-dessus du niveau européen : 72 % en 2023 contre 70,4 % dans l'UE. La France est encore moins bien positionnée, ce qui constitue une source d'inquiétude (68,5 %) (graphique 2). L'UE – et singulièrement la France – pêche principalement sur le taux d'emploi des moins de 24 ans, et des plus de 55 ans. Le rapport insiste d'ailleurs sur l'insuffisance du taux d'emploi chez les jeunes et les femmes, laissant tout un vivier de main-d'œuvre inexploité.

Graphique 2 : Taux d'emploi des 15-64 ans (source : OCDE)



Pour avoir une chance de se maintenir dans la compétition mondiale, l'Union doit impérativement renouer avec des plans massifs d'investissements – essentiellement dans le digital, dans la décarbonation de l'économie, dans la défense –, investissements devant se situer à hauteur de 5 % du PIB, soit à un niveau équivalent à ceux pratiqués dans les années 1960, et plus intense que le plan Marshall au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Mario Draghi parle d'un plan d'investissement de 800 milliards d'€ supplémentaires par année. Les partisans de la rigueur budgétaire, qui ont réagi à la publication de ce rapport, no-

tamment en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, sauront-ils entendre cet appel ?

Afin de réduire le fossé qui sépare l'UE des Etats-Unis et de la Chine en matière d'innovation, il est suggéré de bâtir une stratégie européenne d'investissement dans la recherche et l'innovation pour préparer l'UE aux enjeux long-terme, avec des moyens financiers augmentés. Le tout en assurant notamment la protection sociale des travailleurs des secteurs de l'innovation, en mettant en place des programmes de formation et de reconversion professionnelle, en favorisant la création d'emplois bien rémunérés et sécurisés (baisse de la taxation des revenus des travailleurs à bas et moyens revenus). Cela passera également par l'éducation, face à la dégradation du système éducatif européen. Des compétences de base sont nécessaires pour accroître la productivité du travail, qui doivent être complétées de compétences en matière de digital, de technologies vertes, etc. Face au défi démographique, l'UE doit travailler à améliorer son potentiel d'attraction de migrants hautement qualifiés pour répondre au besoin de compétences, et à retenir les talents européens.

Le rapport recommande également d'élaborer des politiques communautaires qui articulent les objectifs de décarbonation et de compétitivité, pour que le premier ne nuise pas à l'autre. Le risque, selon Draghi, si l'UE échoue à bien négocier ce virage, serait pour l'UE et les Européens d'être contraints de choisir. Dit autrement, investir ou bien disparaître.

Une souveraineté européenne fragile

L'Europe a pu jusqu'à présent éviter toute introspection, dans un contexte international plutôt apaisé, sous l'égide du multilatéralisme et des institutions régulant les relations internationales (ONU, FMI, GATT puis OMC). Selon Draghi : « Les fondations sur lesquelles nous avons bâti sont désormais ébranlées » : la belle endormie doit se réveiller, et vite ! Car les risques géopolitiques s'accroissent, et l'UE ne peut plus se reposer sur la sous-traitance de politiques stratégiques auprès de pays extérieurs – défense notamment. Disant cela, Draghi ne fait qu'accroître un débat très clivant au sein de l'UE, opposant les partisans d'une protection extérieure, et ceux considérant que l'UE doit être autonome.

L'UE doit assurer sa souveraineté sur des matériaux critiques – métaux nécessaires à la transition écologique, énergie, engrais – faute de quoi sa démocratie sera fragilisée, et sans laquelle il n'y aura pas d'autonomie possible. Nos vulnérabilités nous exposeront, ce qui est déjà le cas, à des puissances extérieures, qui pourraient nous imposer des choix non bénéfiques aux Européens – au détriment des valeurs, tant défendues par les institutions européennes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, notamment celle de la liberté. Draghi touche ici un point sensible : au contraire de ce qui a été porté par Bruxelles et par les Etats-membres, la croissance économique est nécessaire pour protéger les valeurs démocratiques de l'UE.

Nécessité d'une meilleure construction européenne

Le rapport aborde également les questions de fonctionnement interne de l'Union. Devant l'urgence de se mettre à la tâche, il ne peut plus y avoir de blocage devant le besoin d'unanimité au Conseil. La majorité qualifiée y est recommandée dans plus de secteurs qu'à l'heure actuelle. Et l'on voit resurgir l'idée d'une intégration différenciée, par la voie d'une « coopération renforcée », pour surmonter les éventuels blocages et, surtout, sur le plan économique, pour amorcer la création d'économies d'échelle qui seraient bénéfiques à la compétitivité, alors que la concurrence y est plutôt préjudiciable.

Que va devenir ce rapport ? La Commission européenne va-t-elle s'en saisir pour que l'UE prenne le tournant de l'investissement ? Croissance oui, mais comment ? L'UE s'est construite autour de la mise en concurrence entre les Etats-membres, il faudra dépasser ce paradigme pour construire une intégration européenne durable. Cette lecture fait écho aux débats nationaux autour du projet de loi de finances présenté il y a peu par le nouveau gouvernement français. Le projet de budget ne va pas le moins du monde dans le sens du rapport. La position de l'Allemagne, en récession pour la deuxième année consécutive, est quant à elle claire, et elle a surgi dès la publication du rapport. Pour Berlin pas question pour l'UE de tomber dans la spirale de l'endettement.

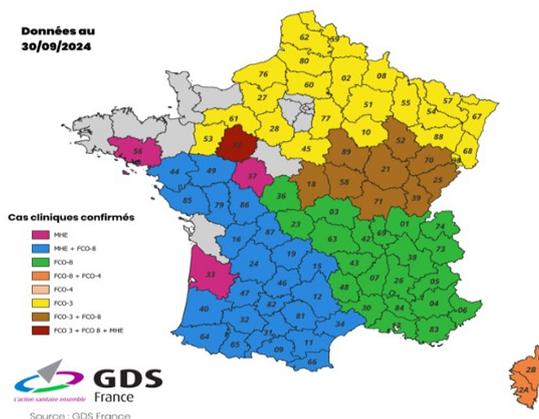
Deux questions surgissent. Quelle place la France et l'Union européenne dans son ensemble souhaitent-elles prendre dans la marche du monde ? Le rapport Draghi procure quelques éléments de réponse. Les six années qui viennent seront décisives.

Contact : Marine Raffray

marine.raffray@apca.chambagri.fr

Depuis l'été 2023, l'élevage de ruminants en France fait face à plusieurs épisodes épizootiques. Cette situation est sans précédent, d'abord en raison de son ampleur géographique et du nombre d'élevages affectés mais aussi en raison de la concomitance de plusieurs épizooties. La multiplication des foyers de FCO et de MHE et leur coexistence dans différentes régions de France impose une vigilance accrue. Ces maladies menacent non seulement la production animale, mais aussi la stabilité des filières d'élevage, déjà éprouvées par les contraintes économiques, climatiques.

En septembre 2023, la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) a été détectée, provoquant d'importants bouleversements pour les éleveurs bovins, notamment en perturbant les échanges commerciaux. En août 2024, c'est la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) qui a refait surface. Bien que les sérotypes 4 et 8 de la FCO soient présents dans le Sud depuis plusieurs années, c'est le sérotype 3 qui est apparu pour la première fois dans le Nord en août 2024, se propageant rapidement et affectant gravement les élevages, en particulier ovins. En l'espace de quelques semaines, près de 2 000 foyers ont été recensés dans 22 départements, témoignant de la virulence de ce sérotype. Dans le Sud du Massif Central, l'inquiétude demeure face à l'augmentation des cas de FCO 8, entraînant des répercussions sanitaires et économiques majeures. Parallèlement, la MHE continue de progresser, touchant plus de 520 foyers dans l'Ouest et le Sud à l'été 2024. Face à cette situation, les éleveurs sont de plus en plus inquiets, tandis que les autorités sanitaires restent en état d'alerte. La France mise essentiellement sur la vaccination pour combattre la MHE et les différents sérotypes de la FCO (voir carte).



Quand les épizooties paralysent les échanges

Le climat commercial en France se dégrade sous l'effet des épizooties de FCO et de MHE, qui restreignent sévèrement le mouvement des animaux et perturbent les échanges commerciaux. L'Espagne a fermé ses frontières aux animaux en provenance des zones réglementées pour la FCO3, interrompant les livraisons essentielles à la conclusion des contrats avec des pays tiers. Le Nord de la France, lourdement touché par la FCO 3, ainsi que le Sud-Ouest et la Vendée, frappés par la MHE, voient leur commerce quasiment à l'arrêt. En outre, les restrictions liées à la MHE ont entraîné une chute drastique des exportations vers l'Algérie en 2023, pourtant un marché stratégique. Les élevages sont soumis à des contraintes strictes pour le déplacement des animaux, incluant tests PCR, désinsectisation et quarantaines, engendrant des coûts supplémentaires et dépréciant les animaux testés positifs. Cela complique notamment les expéditions vers l'Italie et la Grèce, alors que l'Espagne reste fermée. Les conséquences économiques devraient être importantes, impactant la rentabilité des élevages et la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, la baisse de l'offre sur le marché européen exacerbe les tensions sur les prix.

Accroissement de l'écart entre les coûts de production et les prix

Dans la filière bovine, les éleveurs subissent de lourdes pertes dues aux épizooties, affectant notamment les exploitations laitières. La production de lait est gravement touchée, avec des pertes allant

jusqu'à 400 litres par collecte, soit environ 22 % de la production quotidienne. Cette baisse de la capacité productive est d'autant plus alarmante dans un contexte géopolitique incertain, notamment avec la Chine, qui menace d'imposer une taxe sur les produits laitiers européens. La coexistence de la MHE et de la FCO alourdit davantage les coûts de production, sans que les prix de vente ne compensent ces surcoûts. L'écart entre les coûts et les prix payés par le premier acheteur se situe entre 60 et 70 centimes, compliquant ainsi la compensation des pertes, même après l'augmentation de 45 % des prix de ces deux dernières années, et ce en raison de la hausse parallèle des charges.

Les éleveurs ovins ne sont pas en reste, notamment avec le sérotype 3 de la FCO, qui touche particulièrement les brebis. Dans certaines régions, la mortalité pourrait atteindre des niveaux inquiétants, jusqu'à 20 % du cheptel, soit 12 000 animaux sur les 60 000 du département dans les Ardennes. À l'échelle nationale, ce sérotype a entraîné la perte de 10 % des brebis, compromettant le renouvellement des troupeaux et la viabilité des exploitations, où la diminution du cheptel se traduit par une baisse des revenus.

Bien que des mesures telles que la vaccination et les tests PCR facilitent partiellement les échanges commerciaux, les contraintes liées aux épizooties pèsent lourdement sur la rentabilité. Les restrictions, comme la mise en quarantaine, augmentent les charges pour les éleveurs, tandis que les animaux testés positifs aux PCR subissent d'importantes dépréciations, compliquant la logistique et le remplacement des animaux. Sur les marchés, les veaux positifs à la MHE ou à la FCO rencontrent des difficultés à trouver preneur, accentuant la crise dans la filière. Par ailleurs, les éleveurs doivent faire face à des coûts opérationnels accrus, ainsi qu'à des dépenses supplémentaires pour les soins vétérinaires, les médicaments et les traitements préventifs.

Un appel à des actions gouvernementales plus significatives

L'État a mis en place plusieurs mesures pour soutenir les éleveurs affectés par les deux épizooties, mais celles-ci pourraient être insuffisantes pour couvrir les pertes. En février 2024, un fonds d'urgence de 50 millions d'euros a été créé, destiné à couvrir jusqu'à 90 % des frais vétérinaires et des pertes liées à la mortalité résultant de ces maladies. En juillet, 98 % des demandes d'indemnisation pour la MHE avaient été traitées, avec 45 millions d'euros déjà versés. Toutefois, concernant la FCO, la perte de 10 % des animaux ne pourrait être compensée que par un total d'indemnisations variant entre 100 et 150 millions d'euros. Un programme du fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE) pour les mortalités dues à la FCO 8 en 2023 a mobilisé plus de 6 millions d'euros.

En ce qui concerne la vaccination, la situation reste préoccupante : pour la MHE, seulement 2 millions de doses ont été commandées, alors que les besoins réels s'élèvent à 20 millions. De même, les 5,3 millions de doses destinées à la FCO sont largement insuffisantes. Quant aux vaccins contre le sérotype 8, la problématique est différente : ils ne sont pas pris en charge par l'État en raison du statut réglementé de la maladie, laissant ainsi les coûts à la charge des éleveurs. Ces derniers soutiennent toutefois qu'il s'agit d'un nouveau variant de ce sérotype, ce qui complique davantage la gestion de la vaccination. Par ailleurs, des négociations ont été menées avec les États membres de l'Union européenne et des pays tiers pour faciliter l'exportation des animaux, sous réserve de désinsectisation et d'une analyse PCR négative.

Sans un soutien renforcé, notamment par une disponibilité élargie des vaccins, des mécanismes d'indemnisation accélérés et une réactivité accrue des dispositifs de prise en charge, les éleveurs pourraient être contraints de prendre des décisions difficiles, telles que la vente de leurs animaux ou la réduction de la taille de leurs exploitations. Cela risquerait de compromettre non seulement la viabilité économique de leurs activités, mais aussi la productivité et la compétitivité de l'ensemble de la filière. Les balances commerciales françaises en viandes montrent, depuis quelques années, une érosion de la compétitivité, qui se trouve compensée par un recours à des importations de plus en plus élevées pour satisfaire la consommation intérieure. Les maladies constituent un facteur supplémentaire de la crise des élevages.

Contact : Zeineb Chérif
zeineb.cherif@apca.chambagri.fr

L'INDE SE REPOSITIONNE SUR LE MARCHÉ MONDIAL DU RIZ

Le riz est, avec le blé et le maïs, la céréale la plus consommée dans le monde. Le marché mondial du riz se caractérise par une production qui est, à 54%, dominé par deux pays, l'Inde et la Chine. En progression régulière depuis 2015 (478 millions de tonnes), la production mondiale de riz s'établirait en 2024 à 528 millions de tonnes. La production indienne de riz devrait se situer aux alentours de 139 millions de tonnes, celle de la Chine, premier producteur mondial, à 145 millions de tonnes. Si la Chine exporte très peu de riz, l'Inde en a exporté 22 millions de tonnes en 2021 (près de 4% des exportations mondiales), avant d'en interdire l'exportation en juin 2023, après avoir procédé à des restrictions sur le blé et sur le sucre. Il en a découlé un repli significatif des exportations indiennes de riz, à seulement 17 millions de tonnes prévues cette année.

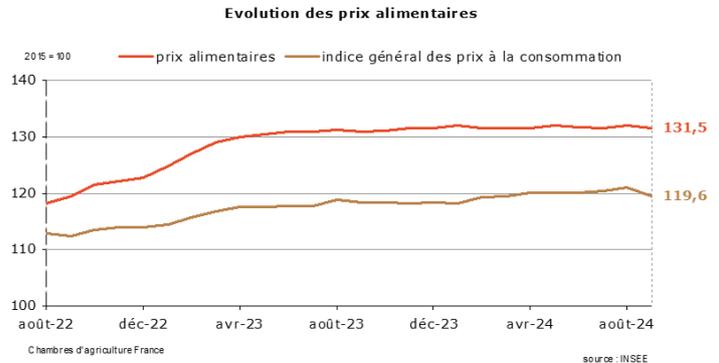
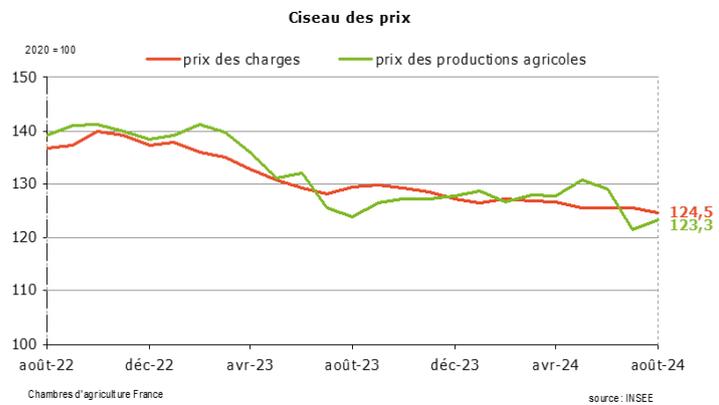
L'ambition du gouvernement indien, en pleine guerre en Ukraine, était de préserver la sécurité alimentaire de sa population. On sait en effet que les restrictions volontaires aux exportations, voire l'interdiction, constituent une pratique courante en économie, surtout lorsqu'il s'agit de biens alimentaires qui entrent dans la stratégie de sécurité alimentaire, ou, parfois, dans celle visant à interrompre les ventes d'un produit agricole pour assécher l'approvisionnement d'un pays à la suite d'un conflit ou commercial ou militaire.

L'interdiction d'exporter du riz s'est concrétisée par un gonflement des stocks publics, estimés pour cette année à 32 millions de tonnes par la *Food Corporation of India*. De plus, à ces stocks importants s'ajoute le début de la récolte. Le retrait de l'Inde a provoqué une flambée du prix du riz. En 2023, il s'est fixé à 650 \$/tonne, pour les variétés vietnamienne et thaïlandaise. Un record depuis 2008-2009, en pleine crise alimentaire à l'époque. Il fallait donc prendre une décision pour désengorger le marché intérieur. C'est qu'a fait New-Delhi ce mois-ci. Il a été en effet décidé de suspendre l'interdiction d'exporter du riz blanc non-basmati.

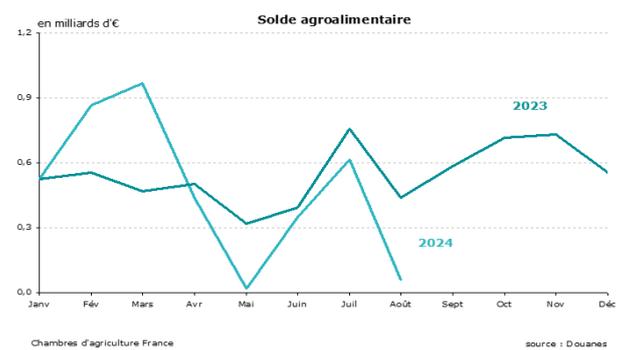
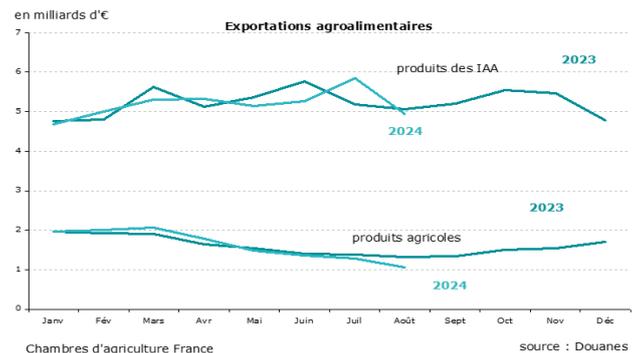
La taxe à l'exportation vient d'être supprimée, et le prix plancher à l'exportation (490 \$/tonne), également. Les agriculteurs et les entreprises vont donc pouvoir exporter à nouveau. Le retour de l'Inde sur le marché mondial devrait occasionner une baisse du prix, favorable aux principaux pays importateurs, principalement situés sur le continent africain, en Asie (la Chine, premier importateur mondial, a importé en 2023 près de 5 millions de tonnes de riz), et au Proche et Moyen-Orient.

Cette suppression d'une mesure restrictive prise en 2023 signifie que l'Inde est de retour sur le marché mondial. Une mesure qui va contribuer à dégonfler les stocks intérieurs, afin d'accueillir la nouvelle récolte, et qui, surtout, contient une perspective de hausse des revenus des agriculteurs, durement frappés par l'interdiction d'exporter, l'exportation constituant d'un côté une perte physique de production, mais de l'autre un gain monétaire en retour qui entre dans la formation du revenu. Or, on sait que les agriculteurs indiens ont été les artisans d'une révolte de grande ampleur il y a deux ans, à l'encontre d'un gouvernement qui avait envisagé de libéraliser le secteur agricole. Il aurait donc été risqué de prolonger ces interdictions d'exporter. La réouverture du marché à l'exportation peut ainsi offrir une perspective d'amélioration du revenu des agriculteurs indiens.

De plus, en restaurant pleinement sa capacité à exporter du riz, l'Inde contribuera à approvisionner certaines régions du monde, notamment celles en proie à des guerres dévastatrices, régions dont les populations sont en attente de nourriture. L'actualité quotidienne le montre avec une exceptionnelle gravité. En réalité, cela vaut pour l'ensemble des céréales, aliment de base pour survivre.



Evolution (Source : INSEE)	sur 1 mois	sur 1 an	sur 2 ans
prix agricoles	1,6%	-0,4%	-11,3%
prix des charges	-0,9%	-3,9%	-8,9%
prix alimentaires	0,3%	0,5%	11,7%
inflation	0,5%	1,8%	7,1%



Solde (milliards)	août	Cumul 8 mois
2023	0,439	3,955
2024	0,057	3,828

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V – 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Lettre Economique n°451, Septembre 2024,
« Chocs et incertitudes de rentrée »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté Égalité Fraternité